



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Responsable du document :  
Réfèrent qualité

Qualipref 2.0

**Engagement 2**  
**accueil des personnes à mobilité réduite**

Date de la création : 12/11/15  
Date de mise à jour :

La préfecture de la Haute-Savoie accueille de manière organisée les personnes à mobilité réduite, ou souffrant d'un handicap

Les personnes à mobilité réduite (PMR) sont, selon l'acceptation européenne :

- les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres
- les personnes souffrant de handicap sensoriel
- les personnes âgées
- les femmes enceintes
- les personnes avec enfants en bas âge

### 1. Le stationnement

Des places de stationnement sont réservées dans la rue du 30ème RI, pour les personnes à mobilité réduite, ou souffrant d'un handicap.

Elles peuvent se signaler avant leur venue en préfecture, ou en arrivant, la barrière d'entrée dans la rue leur sera ouverte. Cette procédure est explicitée sur le site Internet IDE.

### 2. L'accueil physique

Les PMR sont invitées à se signaler à l'entrée du service, au pré-accueil, afin d'être appelées de manière prioritaire dans la file d'attente.

Lorsque l'utilisateur ne peut pas se déplacer seul vers le service ou bureau, l'agent du pré-accueil appelle le-dit service afin qu'un agent se déplace pour accueillir la personne, et l'accompagner jusqu'au service ou la renseigner dans un bureau attenant à l'accueil si l'accès à l'étage s'avère impossible (ex : dans le bâtiment Anthoine de Menthon).

Au SII, les guichets du pré-accueil et de l'accueil sont spécialement adaptés aux PMR.

A l'accueil général, un ascenseur donnant accès au guichet général est disponible pour les PMR. L'ascenseur est situé devant l'escalier de l'accueil et est activé par l'utilisateur à l'aide d'un bouton.